



Communauté d'Agglomération

Cotentin

L'AGENDA 21 DU COTENTIN

Intégrer les principes de développement durable aux projets de la collectivité

129 communes
185 000 habitants
1 439 km² de territoire

L'ESSENTIEL

Dans le cadre du dispositif "[IDEE Stratégie Territoire Durable 2030](#)", la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) s'engage, en 2018, dans la réalisation d'un Agenda 21 en vue d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, de renforcer l'attractivité de son territoire et d'utiliser les ressources naturelles de manière plus raisonnée. Elle réalise un diagnostic de son territoire, définit une stratégie de développement, conçoit un programme d'actions et veillera ensuite au suivi des actions engagées.

L'ORIGINE DU PROJET

Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération met en œuvre des actions en faveur du développement durable. Elle intervient sur un large éventail de sujets : la mobilité, la gestion des déchets ménagers, l'habitat, la santé, l'urbanisme, le climat, et bien d'autres encore. Afin d'uniformiser ses pratiques, la collectivité décide de répondre à l'appel à projets "Territoire durable 2030" lancé par la Région Normandie. L'objectif est d'élaborer un programme d'actions qui recense et met en cohérence l'ensemble des initiatives engagées sur le territoire.

EN CHIFFRES

6

axes de travail

4

étapes
dont 2 réalisées

1

plan d'actions

2

questionnaires

©J. HOUVET / www.jeromehouvyvet.com

L'ACTION PAS À PAS

ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Afin de faciliter la mise en place de son Agenda 21, la Communauté d'Agglomération du Cotentin entreprend le diagnostic de son territoire. Elle identifie ses forces et ses possibles axes d'amélioration. Cette démarche lui permet de mettre en lumière les spécificités du territoire ainsi que les attentes et besoins de son public. Ce diagnostic éclaire et oriente les décisions relatives aux actions menées. Il s'appuie principalement sur les bilans déjà existants : programme local de la mobilité, programme local de l'habitat, études relatives à la biodiversité, etc.

S'APPUYER SUR LA VEILLE

Pour que son diagnostic soit efficace, la Communauté d'Agglomération du Cotentin entreprend un travail de veille de territoire sur l'ensemble des projets, actions ou événements qui pourraient être intéressants à connaître ou à développer.

ASSOCIER LES POPULATIONS

Lors de l'élaboration de cet Agenda 21, la collectivité intègre les habitants et les agents dans le processus de décision. Pour connaître leurs perceptions et attentes, deux questionnaires portant sur la place du développement durable dans le Cotentin sont distribués.

ZOOM SUR : Les orientations stratégiques

Axe 1 : promouvoir la mobilité collective, agir sur l'efficacité énergétique, continuer à développer le mix énergétique : articulation avec le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Axe 2 : intégrer la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme, partager les connaissances autour de la biodiversité, harmoniser les mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, s'appuyer sur le contrat «eau et climat».

Axe 3 : chercher l'équilibre pour la politique foncière en prenant en compte l'enjeu de partage des surfaces, développer les services et accompagnements adaptés aux personnes, renforcer l'accompagnement autour de l'accessibilité numérique.

ZOOM SUR : Les questionnaires

Le **premier** est adressé au grand public. Il est disponible dans toutes les mairies du Cotentin, sur le site internet et partagé lors d'événements.

Le **second** est envoyé aux agents de la collectivité. Parmi les 1030 agents, 247 ont répondu.

DÉFINIR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Communauté d'Agglomération s'attelle ensuite à formuler ses orientations stratégiques, autrement dit les objectifs qu'elle souhaite atteindre dans le cadre de l'Agenda 21. Accompagnée d'un bureau d'étude, elle organise des ateliers de concertation réunissant les élus et les agents. À l'issue de ces réunions, la collectivité parvient à structurer sa stratégie territoriale et sa démarche interne de développement durable.

ÉLABORER UN PLAN D' ACTIONS

Une fois ces informations récoltées, l'ensemble des parties prenantes se regroupe pour entamer une préfiguration de programme d'actions. En se basant sur les orientations stratégiques, la Communauté d'Agglomération, accompagnée du bureau d'étude, recense les actions déjà menées et propose des actions complémentaires en précisant les moyens à déployer, les acteurs associés et les indicateurs d'évaluation. Aujourd'hui, la collectivité travaille encore sur ce programme.

Axe 4 : mener une politique santé en agissant sur la recherche de nouveaux professionnels et développer la prévention, garantir l'accès aux commerces et services sur l'ensemble du territoire.

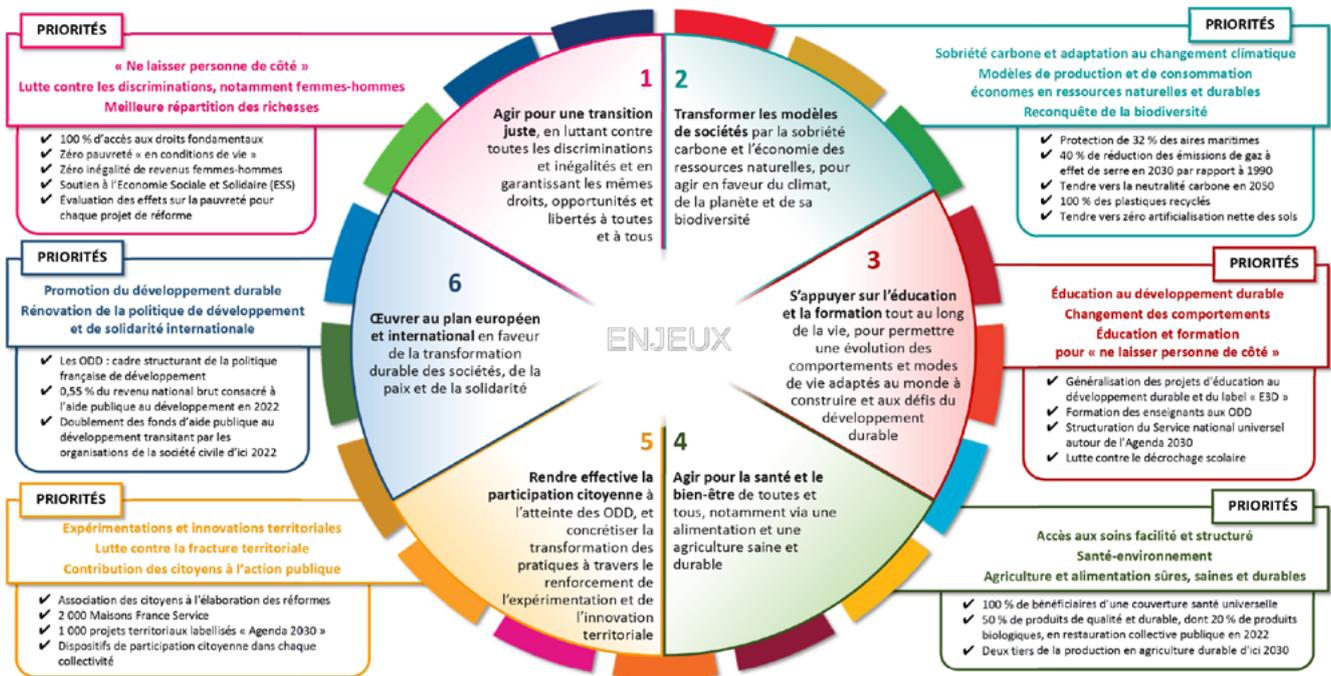
Axe 5 : accompagner les agriculteurs vers des pratiques responsables, favoriser la pêche artisanale, accompagner les entreprises sur les nouveaux modèles économiques, attirer les touristes sur le territoire, intégrer les spécificités territoriales pour la création de zone d'activité.

Axe 6 : continuer l'éducation au développement durable, développer la concertation en amont des projets, prendre en compte les Objectifs de Développement Durable.

ZOOM SUR : Le successeur de l'Agenda 21 : l'Agenda 2030

LA FEUILLE DE ROUTE DE LA FRANCE

ENJEUX & PRIORITÉS



Source : <https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/synthese-feuille-de-route-fr.pdf>

LEVIERS

- Le financement de la Région Normandie
- La volonté des élus

PARTENAIRES TECHNIQUES

- Élus
- Agents du territoire
- Habitants (participation citoyenne)

ZOOM SUR : Les axes de travail

La Communauté d'Agglomération du Cotentin fait le choix d'utiliser les 5 finalités du développement durable pour construire ses axes de travail.

- Initier une dynamique territoriale en faveur de la lutte contre le changement climatique.
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources.
- Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains.
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- Créer des dynamiques de développement avec des modes de production et de consommation responsables.

4 RAISONS POUR AGIR

- 1 MOBILISER** et **ASSOCIER** les acteurs du territoire.
- 2 SENSIBILISER** aux enjeux du développement durable.
- 3 COORDONNER** l'ensemble des actions de la collectivité dans une approche globale.
- 4 DÉVELOPPER** le territoire en plaçant le développement durable au cœur des préoccupations.

POINTS DE VIGILANCE

- Il est essentiel de réaliser un diagnostic territorial pour avoir conscience des besoins et ressources de la collectivité.
- Il est nécessaire de définir des objectifs et des dates limites pour s'assurer de l'avancement du projet.
- Il convient de co-construire le programme d'actions avec l'ensemble des parties prenantes (élus, acteurs du territoire, habitants, etc.).

PERSPECTIVES

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a pour ambition de terminer son programme d'actions et de le mettre en place sur son territoire.



CONTACTS

Jean-Luc SIMON

Directeur environnement, énergie et développement durable

jean-luc.simon@cherbourg.fr

Tel. : 02 33 08 26 76

Communauté d'Agglomération du Cotentin

ZA des Fourches - 8 rue des Vindits

50130 Cherbourg en Cotentin

<https://lecotentin.fr/>



Accompagner au changement

Dans le cadre d'un projet, il n'est pas toujours facile de faire participer l'ensemble des acteurs, surtout lorsque les actions à mettre en œuvre visent à impulser des changements de comportements. Pour cette raison, l'ANBDD propose quelques pistes biblio-webographiques pour commencer à aborder la méthode « Approches Orientées Changement » (AOC). Cette méthode de concertation a vocation à établir une vision commune autour d'un projet et à solliciter la participation de chaque acteur en fonction de sa capacité d'action.

En savoir + sur [l'accompagnement au changement](#)

Contact : Marion BROUSSEAU

Tél. : 02 31 06 96 99

Mail : marion.brousseau@anbdd.fr

RECEVOIR LA LETTRE THÉMATIQUE



Cette lettre donne des informations pratiques sur l'accompagnement au changement : documents théoriques ou techniques, outils, dates de formations ou d'événements, retours d'expériences, portraits de scientifiques, etc.

Elle s'adresse à tous les professionnels souhaitant mettre en place des projets pour faire évoluer les comportements des citoyens dans le domaine de l'environnement.

[INSCRIPTION](#) et [Archives](#)

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable - ANBDD, août 2022

Rédaction/Mise en page : Célia POMMIER (ANBDD)

Remerciement : Jean-Luc SIMON, Communauté d'Agglomération du Cotentin

Crédits photos : Communauté d'Agglomération du Cotentin ; J. HOUVET

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

Contacts : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 02 35 15 78 03,

Région Normandie - Delphine.BAUDRY@normandie.fr - 02 31 06 97 46.



RÉGION
NORMANDIE

